

Yaoundé le 15 MAI 2026

DECISION N° 002371/INS/DG/DRP/SDRF/SMA/BSM DU 15 MAI 2026
DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DE L'AVIS DE CONSULTATION RELATIF A LA
DEMANDE DE COTATION N°01/DC/INS/CIPM/2026 DU 18/03/2026 POUR
L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE LA SALLE DE SPORT DE L'INSTITUT
NATIONAL DE LA STATISTIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE 2026.

Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant la loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Etablissements Publics ;
- Vu la décision N°142D/MINMAP/SG/DAJ du 30 juillet 2013 constatant la composition des commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu la décision N°000365/INS/DG/DAF/SDBM/SMA/mkf du 29 janvier 2025 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- Vu la circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2025 ;
- Vu l'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation N°01/DC/INS/CIPM/2026 du 18 mars 2026 relative à l'acquisition des équipements de la salle de sport de l'Institut National de la Statistique au titre de l'exercice 2026.
- Vu le Procès-verbal du 23 avril 2026 relatif à la séance d'ouverture des offres l'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation N°01/DC/INS/CIPM/2026 du 18 mars 2026 relative à l'acquisition des équipements de la salle de sport de l'Institut National de la Statistique au titre de l'exercice 2026.
- Vu les nécessités de service de l'Institut National de la Statistique.

Décide :

Article 1^{er} : l'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation N°01/DC/INS/CIPM/2026 du 18 mars 2026 relative à l'acquisition des équipements de la salle de sport de l'Institut National de la Statistique au titre de l'exercice 2026, est déclaré infructueux.

Motif : Aucune soumission n'a été reçue.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations:

- MINMAP;
- ARMP;
- Affichage;
- Archives/Chrono. /-

